

2023:07:04
(C.M. Art.
424-425)

Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petit-Saguenay tenue le 4^e jour du mois de juillet 2023 à 18 h 30, à l'endroit habituel des séances du conseil, à laquelle sont présents :

(C.M.Art.147)

Mesdames Léa Tremblay, conseillère
Éliane Girard, conseillère
Clara Lavoie, conseillère
Messieurs Philôme La France, maire
Jean Bergeron, conseiller
Alain Boudreault, conseiller
Julien Lavoie, adjoint administratif

Absent : Alain Simard, conseiller

Sous la présidence de monsieur Philôme La France, maire.

ORDRE DU JOUR (C.M. Art. 152)

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux avec dispense de lecture
 - 3.1. Procès-verbal du 12 juin 2023
4. Lecture et adoption des comptes de juin
5. **SÉCURITÉ PUBLIQUE, INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS**
 - 5.1. Ministère des Transports : autorisation d'affichage
 - 5.2. Zec de la Rivière Petit-Saguenay : cession de la borne électrique de niveau
 - 5.3. Garage Éric Lavoie : remplacement de la transmission sur le camion tonne
 - 5.4. Chemin Eugène Morin : expertise supplémentaire pour les forages
 - 5.5. Yves Houde : soumission de fossé
6. **DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**
 - 6.1. Gaston Gagnon : PIIA autorisation de la couleur du revêtement extérieur
 - 6.2. Chiasson & Thomas arpenteurs-géomètres : projet de remplacement de cadastre Linda Pelletier
 - 6.3. Chiasson & Thomas arpenteurs-géomètres : projet de remplacement de cadastre Charles Pichet Milette
 - 6.4. Sauver-Sigtic : module d'autopartage
 - 6.5. Éva Lavoie : acceptation de soumission de l'aménagement horticole 2023
 - 6.6. MRC du Fjord-du-Saguenay : résolution d'appui pour le dépôt d'une demande d'aide financière au FRR volet 4 par L'OHM
7. **AFFAIRES NOUVELLES**
 - 7.1. Valmo : installation d'une borne électrique à l'édifice municipal
 - 7.2. Stéphane Daigle : demande de compensation financière pour des dommages
 - 7.3. Bruno Boulianne : paiement d'une facture pour le projet de rénovation de l'église
8. **RAPPORT DU CONSEIL SUR LES DOSSIERS EN COURS**
9. **PÉRIODE QUESTION**
10. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (C.M. Art. 158-159-201)

La séance est ouverte à 18 h 30 par M. Philôme La France, maire de Petit-Saguenay. M. Julien Lavoie, adjoint administratif, fait fonction de secrétaire de la séance.

2. 2023:07:192 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR Mme Éliane Girard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal est adopté tel que lu.

3.1 2023:07:193 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2023

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 juin 2023 est accepté dans sa teneur et forme avec dispense de lecture.

4. 2023:07:194 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Léa Tremblay
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des comptes du mois, et autorise les déboursés tel que présentés, au montant total de **75 752.65 \$** pour l'année financière **2023**, le tout préalablement vérifié et paraphé par le maire, M. Philôme La France, et la conseillère Mme Éliane Girard.

QU' une liste des comptes a été déposée et est disponible aux archives dans les filières comptes fournisseurs.

QUE Cette liste comprend aussi l'ensemble des dépenses autorisées par délégation au directeur général.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE, INFRASTRUCTURE ET SERVICES PUBLICS

5.1 2023:07:195 AUTORISATION OTJ FESTIVAL VIRAGE ET AFFICHAGE

CONSIDÉRANT que l'OTJ de Petit-Saguenay organise un festival Virage : Fabrique d'idées les 18, 19 et 20 août 2023, dont l'objectif est d'accueillir plus de 500 festivaliers pour la fin de semaine afin d'échanger sur la transition socioécologique, dans une ambiance créative et festive;

CONSIDÉRANT que le festival aura des activités dans plusieurs endroits dans la municipalité;

CONSIDÉRANT que de l'affichage sera nécessaire dans les rues et chemins pour orienter les visiteurs;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Léa Tremblay
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité autorise l'OTJ de Petit-Saguenay à tenir le festival Virage du 18 au 20 août 2023 sur le territoire de Petit-Saguenay et à installer de l'affichage dans les rues et chemins municipaux.

QUE le conseil municipal appuie également la demande d'autorisation auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour l'affichage sur la route 170/rue Dumas;

**5.2 2023:07:196 CESSIION DE LA BORNE DE RECHARGE NIVEAU 2 À
L'ASSOCIATION DE LA RIVIÈRE PETIT-SAGUENAY**

CONSIDÉRANT que les travaux de réaménagement du cœur du village incluent l'installation d'une borne de recharge de niveau 3 pour véhicules électriques;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'aura plus besoin de la borne de niveau 2 qu'elle avait installée sur le terrain du casse-croute;

CONSIDÉRANT que l'Association de la rivière Petit-Saguenay est intéressée à installer cette borne sur leur terrain;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Léa Tremblay
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité de Petit-Saguenay accepte de céder la borne de recharge niveau 2 à l'Association de la rivière Petit-Saguenay et autorise Mme Lisa Houde, directrice générale, à procéder au transfert de l'entente du circuit électrique avec Hydro-Québec et du contrat de gestion de la borne avec ADDÉNERGIE.

**5.3 2023:07:197 REMPLACEMENT TRANSMISSION TONNE CHEVROLET
2000 – GARAGE ÉRIC LAVOIE 4374.68 \$ + TX**

CONSIDÉRANT que la transmission du camion 1 tonne Chevrolet 2000 doit être changée;

CONSIDÉRANT que Garage Éric Lavoie offre de la remplacer par une transmission réusinée au coût de 4374.68 \$ plus taxes comprenant la transmission, l'huile, le transport et la main-d'œuvre;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise Garage Éric Lavoie à remplacer la transmission du camion 1 tonne par une transmission réusinée pour un coût total de 5029.79 \$ incluant les taxes.

**5.4 2023:07:198 MANDAT SCANPLUS LOCALISATION CONDUITES RUE
EUGÈNE-MORIN PROJET PAVL ACCÉLÉRATION**

CONSIDÉRANT que la municipalité a décidé de déposer un projet dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) au volet Accélération pour la rue Eugène-Morin;

CONSIDÉRANT que ce projet nécessite une étude géotechnique sur la rue Eugène-Morin;

CONSIDÉRANT qu'avant de procéder au forage, les conduites existantes sous la chaussée doivent être localisées pour ne pas les endommager;

CONSIDÉRANT que Scan Plus offre leurs services de détection par géoradar pour localiser les conduites sur 700 mètres de la rue Eugène-Morin au montant de 7700 \$ + taxes;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Léa Tremblay
APPUYÉ PAR Mme Éliane Girard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité accepte la soumission de Scan Plus pour localiser les conduites de la rue Eugène-Morin dans le cadre du dépôt de projet dans le PAVL – volet Accélération, au montant de 7 700 \$ + taxes.

**5.5 2023:08:199 EXCAVATION DE FOSSÉS CHEMIN SAINT-LOUIS 1.08 KM
PAR YVES HOUDE**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de refaire des fossés sur le chemin Saint-Louis sur 1.08 km, de l'extrémité Est du chemin jusqu'au terrain de Solifor;

CONSIDÉRANT qu'Yves Houde Excavation & terrassement offre ses services pour réaliser les travaux au coût de 21.75 \$ + taxes du mètre, pour un total de 23 490 \$ + taxes;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité accepte la soumission de Yves Houde Excavation et terrassement pour l'excavation de fossés sur 1.08 km du chemin Saint-Louis, au prix de 23 490 \$ plus taxes;

QUE la profondeur des fossés sera de 3 pieds avec pentes respectives en gardant une voie carrossable de 6 mètres.

6. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**6.1 2023:07:200 APPROBATION AUX PIIA DEMANDE DE PERMIS
CONSTRUCTION GASTON GAGNON**

CONSIDÉRANT que M. Gaston Gagnon a fait une demande de permis pour des travaux pour reconstruire sa maison incendiée située au 106 rue Dumas;

CONSIDÉRANT que cette demande est située dans une zone assujettie au règlement Plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de la municipalité et doit être approuvée par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la commission du Développement durable et de l'aménagement du territoire a étudié les plans de ladite demande et a transmis un avis de conformité au P.I.I.A. au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR Mme Léa Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal approuve la demande de permis de M Gaston Gagnon et autorise l'émission du permis.

**6.2 2023:07:201 REMPLACEMENT DU LOT 6 262 093
(LINDA PELLETIER) DÉPÔT AU CADASTRE**

CONSIDÉRANT que les arpenteurs-géomètres Chiasson, Thomas, Tremblay & Associés, ont soumis un projet de remplacement du lot 6 262 093 dans les limites de la municipalité de Petit-Saguenay, circonscription foncière de Chicoutimi, pour le compte de Mme Linda Pelletier;

CONSIDÉRANT le conseil municipal juge le projet de remplacement de lots conforme aux objectifs du plan directeur d'urbanisme de la municipalité ainsi qu'aux règlements de zonage et de lotissement et approuve son dépôt;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Éliane Girard
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte la demande des arpenteurs-géomètres Chiasson, Thomas, Tremblay & Associés, pour le remplacement du lot 6 262 093, **afin de créer les lots 6 575 990 et 6 575 991** dans la circonscription foncière de Chicoutimi, et autorise son dépôt à la direction de l'enregistrement cadastral du ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

**6.3 2023:07:202 REMPLACEMENT DES LOTS 6 261 205 ET 6 262 306
(CHARLES PICHET MILETTE) DÉPÔT AU CADASTRE**

CONSIDÉRANT que les arpenteurs-géomètres Chiasson, Thomas, Tremblay & Associés, ont soumis un projet de remplacement des lots 6 261 205 et 6 262 306 dans les limites de la municipalité de Petit-Saguenay, circonscription foncière de Chicoutimi, pour le compte de M. Charles Pichet Milette;

CONSIDÉRANT le conseil municipal juge le projet de remplacement de lots conforme aux objectifs du plan directeur d'urbanisme de la municipalité ainsi qu'aux règlements de zonage et de lotissement et approuve son dépôt;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Éliane Girard
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte la demande des arpenteurs-géomètres Chiasson, Thomas, Tremblay & Associés, pour le remplacement des lots 6 261 205 et 6 262 306, **afin de créer les lots 6 582 317 et 6 582 318** dans la circonscription foncière de Chicoutimi, et autorise son dépôt à la direction de l'enregistrement cadastral du ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

**6.4 2023:07:203 ACQUISITION MODULE AUTOPARTAGE DU VÉHICULE
ÉLECTRIQUE – SAUVÉR-SIGTiC 5438.72 \$**

CONSIDÉRANT que la municipalité a fait l'acquisition d'un véhicule électrique Chevrolet Bolt 2023 avec l'aide financière de la MRC du Fjord-du-Saguenay du Programme d'aide financière pour soutenir le développement durable;

CONSIDÉRANT que le conseil désire rendre le véhicule électrique disponible à la population de Petit-Saguenay par un système d'autopartage;

CONSIDÉRANT SAUVÉR-SiGTiC est un système informatisé d'autopartage au coût de 3836.22 \$ pour le module et son installation, plus des frais d'exploitation annuels de 1602.50 \$;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise l'acquisition du système d'autopartage de SAUVÉR-SiGTiC pour le véhicule électrique au coût de 3836.22 \$ pour le module et son installation, plus des frais d'exploitation annuels de 1602.50 \$.

QUE Lisa Houde, greffière-trésorière et directrice générale est autorisée à signer l'entente de services avec YHC mobilité.

6.5 2023:07:204 CONTRAT HORTICOLE 2023 ÉVA LAVOIE 4 800 \$

CONSIDÉRANT que Madame Éva Lavoie, technicienne forestière, offre ses services pour s'occuper de l'aménagement horticole de la municipalité pour la saison estivale 2023, au coût global de 4800 \$;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte la proposition de madame Éva Lavoie, technicienne forestière, pour l'aménagement horticole 2023 de la municipalité pour un montant de 4800 \$, comprenant les tâches suivantes :

Printemps (mai, début juin) 100 heures

- Choix des annuelles et vivaces
- Montage des bacs : promenade, rue Tremblay, secteur du quai, édifice municipal
- Montage des jardinières (une vingtaine)
- Nettoyage printanier des plates-bandes
- Finalisation de la plate-bande coin du Quai et Tremblay

Été-Automne (juin, juillet, août, septembre) 170 heures

- Désherbage et entretien des bacs, jardinières et terre-plein;
- Entretien (élagage et taille) des arbustes et arbres ornementaux;
- Entretien des différentes plates-bandes sur le territoire de la municipalité
- Rajeunir les plates-bandes de l'édifice municipal;
- Suivi du parc rue Morin avec le comité;
- Aménagement de la base de l'affiche côté Sagard
- Finaliser l'inventaire des sites aménagés;
- Suivi des dossiers avec le comité d'embellissement et le responsable de l'aménagement du territoire et des travaux publics.

Hiver (10 heures)

- Rapport des travaux, priorités et objectifs pour 2024

QUE la municipalité autorise également l'acquisition des fleurs annuelles et vivaces, engrais solubles, lame à sécateur et les frais de transport pour magasinage des plantes.

**6.6 2023:07:205 APPUI PRÉSENTATION DEMANDE AIDE FINANCIÈRE DE
L'ORH DU FJORD À LA MRC - FONDS RÉGION ET
RURALITÉ (FRR) POUR CONCEPT ARCHITECTURAL
PROJET HABITATIONS ABORDABLES**

CONSIDÉRANT que la MRC du Fjord-du-Saguenay a mis en place un Fonds régions et ruralité (FRR) accordant des aides financières réservées aux municipalités en situation de dévitalisation, dont fait partie la municipalité de Petit-Saguenay

CONSIDÉRANT que les objectifs sont d'encourager la mobilisation des administrations municipales afin de faire face aux défis particuliers de vitalisation et d'améliorer les services ou les équipements pour la population par la réalisation de projets probants, notamment sur les plans économique, social, touristique et culturel.

CONSIDÉRANT que l'ORH du Fjord désire présenter une aide financière dans ce fonds pour réaliser un concept d'avant-projet afin de déposer une aide financière qui permettra de réaliser un projet de construction d'un édifice à logements à Petit-Saguenay d'une dizaine d'unités abordables et conçus dans une perspective de développement durable;

CONSIDÉRANT que la MRC exige une résolution de la municipalité appuyant le dépôt de projet;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Éliane Girard
APPUYÉ PAR Mme Léa Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil de la municipalité de Petit-Saguenay appuie la demande d'aide financière de l'ORH du Fjord au montant de **12 520.06 \$** au Fonds régions et ruralité (FRR) de la MRC du Fjord-du-Saguenay, pour la réalisation d'un concept d'avant-projet de construction d'habitations abordables à Petit-Saguenay.

7. AFFAIRES NOUVELLES

7.1 2023:07:206 INSTALLATION DE LA BORNE ÉLECTRIQUE AU GARAGE MUNICIPAL – VALMO ÉLECTRIQUE 1395 \$ + TX

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une borne de recharge niveau 2 avec le véhicule électrique et désire la faire installer au garage municipal;

CONSIDÉRANT que Valmo Électrique offre leurs services pour l'installation de la borne pour un coût de 1395 \$ + taxes;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE La municipalité autorise Valmo Électrique à installer la borne de recharge au garage municipal au coût de 1395 \$ + taxes, incluant les items suivants :

1 alimentation souterraine de ± 70 pieds 60 ampères cuivre
1 disjoncteur au panneau électrique
Branchement au panneau électrique
Installation de la borne

7.2 DEMANDE DÉDOMMAGEMENT LORS RÉPARATION DE LA RUE TREMBLAY – STEPHANE DAIGLE

M. Stéphane Daigle demande une compensation pour utilisation de sa cour sans son consentement pendant la réparation de la rue Tremblay en face de chez lui et qui a causé des égratignures de son asphalte.

Qu'après vérification sur place, le conseil municipal s'excuse pour avoir utilisé sa cour pendant son absence, mais juge que les dommages sont mineurs et refuse sa demande de compensation.

7.3 2023:07:207 FACTURE BRUNO BOULIANNE PROJET SOUS-SOL ÉGLISE PSPS 2023

CONSIDÉRANT que la municipalité a obtenu un financement au PSPS de MRC du Fjord-du-Saguenay pour la rénovation du sous-sol de l'église;

CONSIDÉRANT que Bruno Boulianne a transmis une facture pour la pose de nouvelles armoires dans la cuisine et du revêtement de plancher au sous-sol de l'église au montant de 9500 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture de Bruno Boulianne pour la rénovation du sous-sol de l'église au montant 10 922.63 \$ incluant les taxes (Ch. 7047).

QUE la dépense sera puisée à même l'aide financière du PSPS pour ce projet.

7.4 CORRESPONDANCES

Eurofins

Transmettant les Certificats d'analyses des eaux usées et d'eau potable du mois

Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec

Relevé de versement pour la période de avril 2023 au montant de 436.53 \$

CNESST

Transmettant un avis de remboursement de cotisations 2022 payées en trop au montant de 1017.11 \$

Caisse Desjardins La Baie—Bas-Saguenay

Transmettant le montant de la ristourne 2023 d'un montant de 146.52 \$

MRC du Fjord-du-Saguenay

Transmettant les procédures pour l'entreposage du compost reçu

Ministère des Affaires municipales

Informant que le montant de 176 765 \$ de péréquation 2023 sera déposé le 30 juin 2023

Ministère des Affaires municipales

Informant que le règlement 23-390 décrétant un emprunt de 341 808 \$ pour les travaux de la ligne électrique du vieux chemin Saint-Louis a été approuvé Le 12 juin 2023

CNESST

Confirmant l'inscription au dépôt direct

Ministère des Ressources naturelles

Transmettant un avis de dépôt au cadastre pour la fusion de 2 terrains dans le chemin Saint-Louis (Liane)

MRC du Fjord-du-Saguenay

Transmettant une modification au bail du pic de sable

MRC du Fjord-du-Saguenay

Transmettant l'entente signée de financement PSPS de 15 000 \$ pour le salaire de la directrice du développement

Ministère de l'Éducation et du Sport

Transmettant un avis de dépôt de 40 051 \$ le 30 juin correspondant à la portion du gouvernement du Québec (50 %) de la subvention pour la réfection du terrain de balle

MRC du Fjord-du-Saguenay

Transmettant un avis de correctifs en prévention des incendies à effectuer au centre des loisirs

CNESST

Transmettant des avis de recalcul des taux de 2021 et 2022 donnent un remboursement de 99.28 \$ de cotisations payées en trop

8. RAPPORT DES DOSSIERS MUNICIPAUX

- Chacun des conseillers fait rapport des dossiers de la commission dont il a la présidence.
- Le maire Philôme La France résume les dossiers en cours à la MRC du Fjord-du-Saguenay et ses représentations à l'extérieur pour la municipalité.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 08, Philôme La France, maire, déclare que la séance est terminée.

CERTIFICATS (C.M. Art. 142(2), 1093.1, 961)

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par les résolutions : 2023:07:194 – 2023:07:197 - 2023:07:198 – 2023:07:199 – 2023:07:203 – 2023:07:204 – 2023:07:206– 2023:07:207.

Je, Philôme La France, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PHILÔME LA FRANCE,
Maire

JULIEN LAVOIE
Adjoint administratif